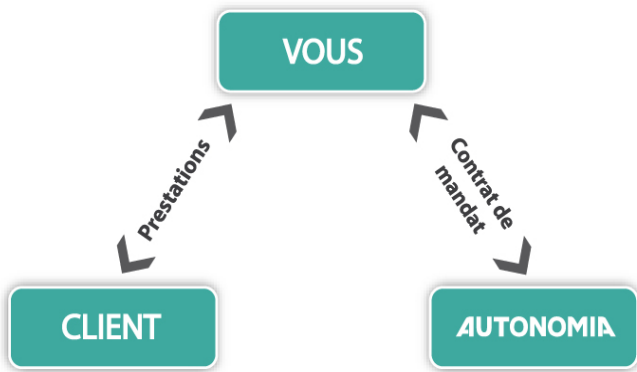


Le département santé & bien-être de la société AUTONOMIA est destiné aux thérapeutes et praticiens de la médecine douce. Nous proposons des services de portage entrepreneurial pour la gestion de votre statut juridique et la facturation de vos clients particuliers sans avoir besoin de créer d'entreprise :

Le portage entrepreneurial

Le portage entrepreneurial vous permet d'obtenir le statut **d'indépendant porté**. Ainsi vous pouvez exercer votre activité indépendante et réaliser votre propre chiffre d'affaires sans investissements financiers forfaitaires obligatoires. Votre chiffre d'affaires vous est versé avec un bulletin de paie et vos frais professionnels sont comptabilisés en exonération de charges sociales et d'impôts.

Le fonctionnement du portage entrepreneurial (clients particuliers)



1. **Autonomia** signe avec vous un contrat de mandat et procède à votre enregistrement auprès de l'URSSAF
2. Vous réalisez vos prestations
3. Vous facturez vos clients et vous procédez à l'encaissement
4. Mensuellement vous nous adressez vos règlements d'honoraires accompagnés de vos notes de frais
5. **AUTONOMIA** calcule votre rémunération, établit votre bulletin de paie et s'acquitte des différentes charges.

Votre rémunération

La rémunération est calculée après prélèvement des frais de gestion administratifs sur le montant hors taxes facturé encaissé et le remboursement éventuel de frais de mission ou de fonctionnement. Sur le montant restant seront déduits les prélèvements sociaux inhérents à votre statut. Mensuellement, nous vous envoyons un bulletin de paie qui récapitule l'ensemble des virements effectués.

Les frais de gestion

Les frais de portage représentent 3 à 10 % de votre chiffre d'affaires hors taxes. Ils sont calculés mensuellement, sans minimum de facturation et sans réajustement ultérieur. Ces frais couvrent:

- Inscription et déclaration d'embauche (URSSAF)
- Déclarations sociales et paiements (*retraite, formation, vieillesse, maladie,...*)
- Gestion des factures et recettes
- Édition, expédition des bulletins de paie
- Gestion des notes de frais
- Calcul et déclaration des revenus fiscaux
- Déclarations douanières et gestion du personnel détaché
- Déclarations fiscales et paiement des Taxes
- Conseil et assistance professionnels.

Les frais remboursables

La prise en charge des notes de frais sont en exonération de charges sociales et d'impôt. Les frais liés à votre activité professionnelle (papeterie, restauration, téléphone, frais kilométriques, péage, loyer, ...) sont remboursés **intégralement** sur présentation de justificatifs.

Les avantages de la société

- Assurance Professionnelle «Contrat Groupe Praticiens» **Tarif préférentiel** 10€/mois
- Aucun coût d'inscription pour débiter
- Pas de frais si vous ne réalisez pas de chiffre d'affaires
- Couverture sociale supérieure de 20% (régime local Alsace-Moselle) par rapport au régime national (médicaments, hospitalisation, ...)
- Libre gestion de votre emploi du temps
- Accès **Réseau** de professionnels
- Un interlocuteur **unique** pour toutes vos questions
- Prime de parrainage
- La possibilité d'utiliser notre numéro de Formateur pour dispenser des actes de formations.

Nos garanties

Entreprise familiale dont le capital est détenu à 100% par la famille fondatrice
La propriété de la clientèle de chaque praticien
L'affiliation à l'UNEPS (Syndicat professionnel de portage spécialisé)
L'adhésion à la FEPS (Fédération européenne du portage).

Renseignement et inscription

Pour rejoindre notre communauté d'entrepreneurs en portage, il vous suffit de nous contacter du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h**.

Par téléphone : **03.89.70.11.46**

Par e-mail : **contact@autonomia-france.com**

Par le site : **http://www.portage-sante-bien-etre.fr/**